

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 23 FÉVRIER 2023

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA (absent du point n°1 au point n°2, présent du point n°3 au point n°13), Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Dominique DESFOUR, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magali CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Sandrine LAGNEAU

Excusé : Gérard ENDERLIN

Absent :

Représentés par pouvoir : Christelle PEPIN, Alain MILON, Cyrille GAILLARD, Vanessa ONIC, Cindy CLOP, Jaouad MARBOH

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2023

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

*Hélène TRINQUET souhaite que le procès-verbal du conseil municipal reprenne l'intégralité des débats.  
Monsieur le Maire lui précise que le procès-verbal n'a pas vocation à reprendre l'intégralité des échanges.*

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2023

*Adopté à la majorité  
2 voix contre (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

#### 2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** des décisions du Maire.

*Prend acte*

### FINANCES

#### 3. VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE SUBVENTION 2023 A L'ECLA

Commission finances en date du 06 février 2023

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTE** le versement de 40% de la subvention de fonctionnement à l'ECLA en application de la convention pluriannuelle soit 12 000 €.

*Adopté à l'unanimité*

*4 ne prenant pas part au vote (Jacqueline DEVOS, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Sylvie CORDIER)*

**4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES ETABLI PAR LE COMPTABLE DU TRESOR**

Commission finances en date du 06 février 2023

Rapporteur : Mireille PEREZ

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion du budget annexe des pompes funèbres du comptable public pour l'exercice 2022.

**DECLARE** que celui-ci, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

*Adopté à la majorité*

*2 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).*

**URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**5. SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES SORGUES, 3EME CONTRAT DE RIVIERE, PARTAGE DES OBJECTIFS, DE LA STRATEGIE ET DU PROGRAMME PREVISIONNEL D'ACTIONS**

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire en date du 7 février 2023

Rapporteur : Serge SOLER

Après en avoir délibéré,

**PARTAGE** les objectifs et la stratégie de ce 3ème Contrat de Rivière « Les Sorgues », ainsi que son programme prévisionnel d'actions, en particuliers les actions dont la commune de Sorgues est porteuse.

**DIT** que la finalisation de la troisième branche du Canal de Vaucluse est un préalable indispensable à un positionnement favorable de la commune pour l'élaboration d'un Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations sur les Sorgues.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le 3ème Contrat de Rivière « Les Sorgues ».

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les décisions, accomplir toutes les formalités et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Adopté à l'unanimité*

**6. SERVITUDE DE PASSAGE ET DE TREFONDS CONSENTIE A ENEDIS SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE CB 39 RUE DU GENERAL ARNAULT**

Commission Urbanisme et Aménagement du Territoire du 7 Février 2023

Rapporteur : Thierry ROUX

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la convention de servitudes de passage et de tréfonds de la parcelle cadastrée CB 39 sise Rue du Général Arnault,

**AUTORISE** ENEDIS à verser à la commune, une indemnité unique et forfaitaire de 345 euros ;

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de servitude de passage et de tréfonds ;

**PRECISE** que tous les frais liés à l'établissement de l'acte authentique seront à la charge d'ENEDIS.

*Adopté à l'unanimité*

## **7. APPROBATION DE L'ACCORD CADRE ET DES TRANSACTIONS CESSION/ACQUISITION OBJETS DUDIT ACCORD**

Commission Urbanisme et Aménagement du territoire en date du 7 février 2023

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Les élus d'opposition de la liste « Un autre avenir pour Sorgues » déposent un projet d'amendement au rapport n°7 relatif à la réalisation de travaux de sécurisation de l'accès direct sur la RD907.

Monsieur le Maire met au vote l'acceptation de cet amendement.

**Amendement rejeté à la majorité**

**2 votes pour (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI).**

*Hélène TRINQUET insiste sur l'importance de la sécurisation de ce secteur.*

*Monsieur le Maire lui répond qu'un travail est en cours dans le cadre, notamment, de la création d'un giratoire sous l'égide du département.*

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'accord cadre,

**ACQUIERT** à titre gracieux les équipements communs de l'Impasse des Poudriers correspondant au lot 01 de la parcelle cadastrale n° CW 160 d'une contenance d'environ 703 m<sup>2</sup>,

**CONSTATE** l'affectation de l'impasse des Poudriers à l'usage direct du public

**PRONONCE** son classement dans le domaine public communal,

**MET A DISPOSITION** de la Communauté d'Agglomération des Sorgues du Comtat par délibérations concordantes les biens rétrocédés,

**ACQUIERT** à titre gracieux :

- le stade de football, partie de la parcelle CW 170 d'une contenance d'environ 21423 m<sup>2</sup>
- les parcelles CW 20 et CW 71 d'une contenance respective d'environ 3 344 m<sup>2</sup> et 4 356 m<sup>2</sup>

**CEDE** une partie du chemin des Combes d'une contenance de 7 567 m<sup>2</sup> au prix de 17 000 euros à la société EURENCO, sous réserve de la formalisation du droit de passage au bénéfice de la CNR

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires,

**DIT** que :

- Ces transactions seront régularisées par-devant notaire par acte authentique,
- Cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du code Général des impôts,
- Tous les frais liés à cette prise en charge seront supportés par les sociétés SNPE et EURENCO.

*Adopté à l'unanimité*

*2 ne prenant pas part au vote (Dominique DESFOUR, Jean-François LAPORTE)*

## **8. CITE DES GRIFFONS ; ACQUISITION D'UN APPARTEMENT VACANT APPARTENANT A LA SCI L'ACANTHE**

Commission Urbanisme et Aménagement du territoire en date du 7 février 2023

Rapporteur : Jean-François LAPORTE

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'acquérir cet appartement de type 3 vacant situé au 3<sup>ème</sup> étage du bâtiment J appartenant à la SCI l'ACANTHE, moyennant la somme de 16 000 € TTC.

**APPROUVE** la promesse de vente concrétisant cet accord,

**DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches administratives nécessaires et pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

**DIT** que :

- cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts modifié par l'article 21 de la loi de finance de 83,
- ce dossier sera régularisé par acte authentique devant notaire,
- la dépense sera inscrite au budget de la Commune.

*Adopté à l'unanimité*

**9. MISE A DISPOSITION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT «LES FAYSES » A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LES SORGUES DU COMTAT**

Commission Urbanisme et Aménagement du territoire en date du 07 février 2023,  
Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

**MET A DISPOSITION** de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, par délibérations concordantes, ces biens rétrocédés,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires,

*Adopté à l'unanimité*

## **SPORT**

**10. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE VAUCLUSE DE TENNIS**

Commission Finances en date du 06 février 2023  
Rapporteur : Serge SOLER

*Hélène TRINQUET s'interroge sur l'impact de l'évènement pour la Ville ; elle s'interroge également sur l'existence d'un règlement déterminant l'octroi des subventions aux associations.*

*Monsieur le Maire lui indique que ce tournoi revêt une dimension nationale, voire internationale. La Ville de Bollène, qui co-accueille l'évènement, a voté la même somme. Il précise que les subventions répondent à plusieurs critères dans le cadre de dossiers de demandes, les montants alloués sont donc justes et raisonnables.*

Après en avoir délibéré,

**ACCEPTÉ** le versement d'une subvention de fonctionnement exceptionnelle au comité de Vaucluse de tennis d'un montant de 4 000 €.

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2023 sur l'imputation comptable 65748.

*Adopté à l'unanimité*

## **RESSOURCES HUMAINES**

**11. DELIBERATION AUTORISANT LA CREATION DE CONTRATS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUVELLEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS)**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer 3 emplois non permanents tel que présentés ci-dessus.

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

**12. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte de la nécessité :

- Créer un poste d'adjoint technique à temps complet, un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et un poste d'adjoint technique à 28h,

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes transformés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

### **13. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL**

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

**RETIRE** la délibération n° DEL\_2022\_238 du 15 décembre 2022

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs du personnel communal en tenant compte des besoins des services et de créer :

2 postes d'Educateurs jeunes enfants de classe exceptionnelle
1 poste de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 poste d'éducateur APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 poste d'ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe à 32h12
4 postes d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe
1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe
5 postes d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
1 poste d'auxiliaire puéricultrice de classe supérieure.
1 poste d'adjoint administratif

**DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces postes transformés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

*Adopté à l'unanimité*

### **QUESTIONS ORALES ET DIVERSES**

- 1) David BELLUCCI se félicite de la destruction de l'ancienne maison du parc et s'interroge sur les suites à donner. Serge SOLER lui répond que l'objectif premier est la sécurisation du site.
- 2) David BELLUCCI interroge Monsieur le Maire concernant sa demande de transmission d'informations adressée par courrier (repas seniors, fiches satisfaction cantines...) Monsieur le Maire lui répond que le courrier de réponse lui a été adressé il y a déjà plusieurs semaines.
- 3) David BELLUCCI s'interroge sur la baisse des primes du SITTEU. Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit d'une volonté de diminuer ces primes pour le moment.

Sorgues, le 31/03/23

Le Maire

Thierry LAGNEAU



Le secrétaire de séance

Maxence RAIMONT-PLA

**Maxence RAIMONT-PLA**